

econom 2

Le produit de complément pour fourniture télécommandée

A qui ce produit convient-il?

- Le produit econom 2 est idéal pour les clients équipés d'un chauffage électrique avec charge télécommandée raccordé à un compteur séparé et dont la consommation annuelle est supérieure à 10 000 kWh par an.
- econom 2 s'applique aux prélèvements effectués suivant un programme de commande centralisée de charge. Cette dernière et ce tarif sont proposés sur notre initiative et appliqués avec votre accord.
- econom 2 peut être utilisé comme produit complémentaire à votre chauffage électrique. Le reste de votre consommation électrique peut être couvert avec un autre produit 1to1 energy.

Quels sont les avantages d'econom 2?

- Le prix: grâce à la commande centralisée de charge, vous bénéficiez d'un prix intéressant.
- La transparence: avec econom 2, les frais de chauffage et la consommation de courant sont présentés séparément.

Quelle est la composition du prix?

Le prix comprend:

- Le prix de l'énergie; il est facturée en fonction de la charge programmée

et de la charge complémentaire par kWh consommé. Votre accumulateur de chaleur sera chargé d'après un programme que nous gérons. Si vous utilisez plus de chaleur que prévu, nous vous fournissons automatiquement un complément de charge.

- L'utilisation du réseau; votre produit d'utilisation du réseau est BT TC.
- Les redevances et taxes; il s'agit actuellement de la taxe d'encouragement (rétribution à prix coûtant du courant injecté/ financement des surcoûts) et des redevances communales.

Prix de la fourniture d'énergie

(valables à partir du 1^{er} janvier 2011)

Energie	hors TVA	TVA incluse	
Charge programmée	6,70	7,24	ct./kWh
Charge complémentaire	6,70	7,24	ct./kWh

Prix du produit d'utilisation du réseau BT TC

(valables à partir du 1^{er} janvier 2011)

Utilisation de l'infrastructure réseau	hors TVA	TVA incluse	
Prix de base	84,00	90,72	CHF/an
Prix travail Charge complémentaire	6,15	6,64	ct./kWh
Prix travail Charge programmée	3,55	3,83	ct./kWh
Redevances et taxes			
Taxes d'encouragement ¹	0,45	0,49	ct./kWh
Redevances communales ²	0,50	0,54	ct./kWh

¹ Le montant de la taxe d'encouragement est défini par l'Office fédéral de l'énergie. Pour 2011, il s'élève à 0,45 ct./kWh, TVA de 8% non comprise. Toute modification de la part du législateur reste réservée.

² Les redevances communales sont plafonnées à 8 CHF par mois et par dispositif de mesure. Les communes sont libres de les appliquer ou non.

Les prix, TVA de 8% comprise, sont arrondis commercialement.

votre partenaire

1to1energy

Conditions relatives au produit d'utilisation du réseau BT TC

Application des prix d'utilisation du réseau

- L'utilisation de la commande active du réseau et l'application de ce produit complémentaire sont proposées par FMB et sont fixées en accord avec le client.
- Les redevances et taxes sont facturées séparément. Il s'agit actuellement de la taxe d'encouragement (rétribution à prix coûtant du courant injecté/financement des surcoûts) et des redevances communales.
- Les prix travail (utilisation du réseau), y compris les services-système de swissgrid, s'élèvent à 0,40 ct./kWh.

Standard de mesure

- Le courant est fourni et mesuré en basse tension (0,4 kV) par un compteur double indépendant. La première unité mesure la charge programmée, le seconde la charge complémentaire. Nous mettons à votre disposition le matériel de mesure nécessaire. L'appareil de surveillance de la charge et les sondes de mesure de la température font partie intégrante du dispositif de mesure et relèvent des mêmes dispositions.

Dispositions complémentaires

- Les conditions générales, les règlements et les dispositions ainsi que le produit d'utilisation du réseau correspondant de BKW FMB Energie SA s'appliquent.

BKW FMB Energie SA peut fixer elle-même ses prix d'utilisation du réseau tout en tenant compte des dispositions légales et des directives en matière de régulation. Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.

FMB[®]

Clientèle commerciale

Région de vente Seeland

Téléphone 0844 121 132

Région de vente Oberland

Téléphone 0844 121 133

Région de vente Jura

Téléphone 0844 121 134

Région de vente Mittelland

Téléphone 0844 121 135

Clients privés

Centre de service à la clientèle

Téléphone 0844 121 113